

ARRETE N° 328/21 /MINESEC DU 19 OCT 2021
 portant nomination d'un responsable dans les services déconcentrés
 du Ministère des Enseignements Secondaires.

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu** la Constitution ;
Vu le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 aout 1995 ;
Vu le décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n° 2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires,

ARRETE :

Article 1^{er}.- Est, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommé au poste ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires :

**DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES
 DU CENTRE**

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MFOUNDI

DELEGUE DEPARTEMENTAL : Monsieur **NAMA ESSOMBA Alain Louls Marcel**, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, Matricule **554 139-M**, précédemment Proviseur du Lycée Technique Industriel et Commercial Bilingue de Yaoundé, en remplacement de Madame NDEMBA, née LBOUGA Sidonie Thérèse, appelée à d'autres fonctions.

Article 2 : L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le 19 OCT 2021

Le Ministre des Enseignements Secondaires,



NALOVA LYONGA

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	
011637	19 OCT 2021
PRIME MINISTER'S OFFICE	